



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Fayçal El-Khoury (Laval-les-Îles)  
Angelo Iacono (Alfred-Pellan)

PUBLIC CONSULTATION REPORT  
ON ELECTORAL REFORM

Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Fayçal El-Khoury (Laval-les-Îles)  
Angelo Iacono (Alfred-Pellan)

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

LES CONSULTATION(S)			
Date de la rencontre	Heure et Durée	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes
13 sept 2016	19h00 à 21h30	Centre du sablon, Laval	~ 40 personnes
<b>Forme</b> ✓ Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement ✓ Présentation du bureau des députés ✓ Micro ouvert ✓ Période de questions/réponses ✓ Conférencier invité : M. Francis Scarpaleggia, député de Lac-Saint-Louis et président du Comité spécial sur la réforme électorale (CSRE)			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin ✓	Changement au mode de scrutin actuel ✓	Participation électorale ✓	Accessibilité et inclusion ✓
Vote obligatoire ✓	Vote en ligne ✓	Représentation locale ✓	Autre : Âge du vote Le référendum

*Veillez faire parvenir au :*

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

## QUESTIONS DE DISCUSSION

**Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts) ? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats ? (limite suggérée : 500 mots)**

Il y a eu peu d'interventions – toutes bonnes, par ailleurs - malgré la présence de quelques dizaines de citoyens. Il y a eu autant de personnes favorables au mode actuel (MUT) qu'à un autre mode de scrutin. Le système actuel est décrié par certains parce qu'il crée « un déficit démocratique » et qu'il n'encourage pas les gens à aller voter : leur vote est perdu si leur intention est de voter pour un tiers parti.

On croit que le MUT est bon parce qu'il engendre des gouvernements majoritaires et stables. Tout autre mode de scrutin va favoriser la création de partis extrémistes qui suscitent des négociations interminables et des compromissions. L'exemple de l'Italie (proportionnelle) est cité où l'on a dénombré 62 gouvernements depuis 1945. L'exemple de la Grèce est également cité.

On a soutenu aussi que le système actuel est, somme toute, bon puisque le député élu à la pluralité des votes représente également tous les citoyens de son comté. On a soutenu que le gouvernement élu, même sans majorité absolue des suffrages est représentatif de la tendance politique observée dans la société ; à preuve, la société implicitement accepte volontiers la légitimité d'un gouvernement élu avec une pluralité de votes. On a dit aussi que le gouvernement élu en vertu du système actuel est un gouvernement responsable : Il ne peut voter des lois iniques même s'il détient la majorité de sièges au parlement. Ainsi, malgré la majorité qu'il détenait en chambre, le gouvernement conservateur de M. S. Harper, par exemple, n'a pas pu adopter des lois pour rendre plus difficile l'avortement ou pour rétablir la peine de mort.

On déplore que dans le système politique actuel, le gouvernement (exécutif) détient également le pouvoir législatif. Les députés (le parlement) devraient seulement adopter les lois.

On a souligné que le MUT n'est pas représentatif de la volonté majoritaire des électeurs, qu'il défavorise les tiers partis, qu'il tend à exclure certaines catégories de personnes et qu'il ne favorise pas la participation citoyenne.

**Quelles alternatives au système actuel ont été discutées ? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.) ? (limite suggérée : 500 mots)**

Deux alternatives ont été discutées : le mode de représentation proportionnelle mixte (RPM) et le vote préférentiel.

Deux citoyens et la Table de concertation de Laval en condition féminine (mémoire en annexe) favorisent le RPM.

Les interventions favorables au mode de représentation proportionnelle mixte n'ont pas abordé ses caractéristiques spécifiques et la discussion a tourné court au sujet du vote préférentiel car c'est « trop compliqué ».

On estime que le RPM offre à l'électeur deux députés qui pourraient être en concurrence. On

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

craint cependant, que le nombre de députés n'augmente avec le RPM et que cela n'engendre des coûts aux contribuables. On a suggéré alors maintenir leur nombre au niveau actuel même si l'on introduit une composante proportionnelle. On a souligné que les députés élus à la proportionnelle devraient avoir des responsabilités différentes de celles des élus au suffrage universel. On a soulevé des craintes quant à l'absence de lien géographique entre les députés élus à la proportionnelle et les électeurs.

Quoique invités à le faire, personne n'a abordé les spécificités des nouveaux modes de scrutin. Tout au plus, a-t-on souhaité que les candidats à une élection selon le mode RPM obtiennent au moins 50% + 1 des suffrages.

Un citoyen a indiqué ne pas favoriser le vote par internet : Il faut que l'électeur se déplace pour cet important rendez-vous. Un autre a mentionné que les jeunes de 16 ans et moins ne devraient pas voter. « Il faut avoir la cohérence dans nos décisions. Un jeune ne peut pas acheter de l'alcool ou du tabac avant 18 ans parce qu'il n'a pas la maturité ou la responsabilité pour le faire, alors voter à 16 ans, c'est incohérent ! » De toute manière, ajoute un autre citoyen, « ils ne participeront pas plus ; à cet âge, ils n'ont pas d'intérêt pour la politique. »

Par ailleurs, on a suggéré l'élection du premier ministre au suffrage universel pour rendre son élection plus légitime. De même, on a également suggéré que le conseil des ministres soit nommé pour bien séparer le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, laissant ainsi aux députés le soin d'adopter les lois.

**Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique ? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs ? (limite suggérée : 500 mots)**

On a dit que le taux de participation dépend des enjeux. Aussi, les taux de participation sont faibles parce que des citoyens considèrent leur vote perdu. Un citoyen favorise le vote par internet, par courrier ou au bureau de scrutin dès le premier jour du déclenchement de l'élection. Une personne souhaite de ne pas obliger les électeurs à voter.

**Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire ? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

La table de concertation de Laval en condition féminine et un citoyen recommandent le vote obligatoire. Un autre s'est exprimé contre. L'intervenante de la table de concertation en condition féminine a déclaré favoriser toutes les mesures possibles « y compris des mesures contraignantes » pour accroître le taux de participation.

**Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne ? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote ? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Un citoyen a favorisé la présence de l'électeur au bureau de vote (contre le vote par internet) ; Un autre le vote en ligne.

Les procédures électorales n'ont pas été abordées.

**Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants ? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Lire le mémoire de la Table de concertation de Laval en condition féminine, joint aux présentes.

Un citoyen a déclaré ne pas souhaiter un référendum avant l'introduction d'une réforme. Il a même suggéré de mettre en place le RPM, le tester à au moins deux reprises lors d'élections

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

réelles puis, le cas échéant, organiser un référendum pour confirmer le changement du mode de scrutin. S'il y a référendum, la majorité simple serait déterminante (50% + 1) pour conclure quant au mode de scrutin à instaurer.

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS** (limite suggérée : 1000 mots)

Il y a eu peu d'intervenants lors de l'assemblée de consultation. On ne saurait dire, non plus, si l'assemblée penchait pour ou contre la réforme. Ceux qui se sont exprimés étaient également répartis entre le statu quo et le changement. Il est possible que les citoyens aient une connaissance rudimentaire des autres modes de scrutin et qu'ils soient venus à la soirée de consultation davantage pour écouter et apprendre plus les modes de scrutin alternatifs que pour s'exprimer.

Les tenants du changement favorisaient particulièrement le RPM et rien d'autre. Les autres modes de scrutin qui ont été pourtant expliqués n'ont pas eu l'heur de plaire à quiconque ;

Les tenants du changement souhaitent de passer sans référendum au RPM ;

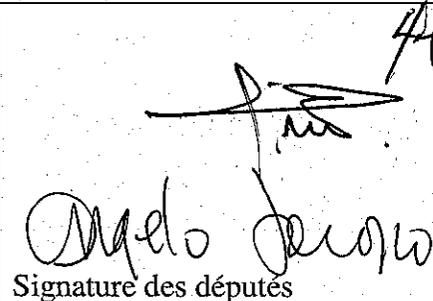
Les tenants du statu quo craignent l'émergence de tiers partis extrémistes ;

Les tenants du statu quo suggèrent d'élire le Premier ministre au suffrage universel ;

La table de concertation de Laval en condition féminine a réclamé des mesures contraignantes pour favoriser la participation et l'élection de femmes.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : 28/09/2016



Signature des députés

Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin)

Fayçal El-Khoury (Laval-les-Îles)

Angelo Iacono (Alfred-Pellan)

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.*

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Pour une  
représentation  
égalitaire et  
diversifiée des  
femmes au  
Parlement

Mémoire déposé dans le  
cadre de la consultation  
sur la réforme électorale



Table de concertation de  
Laval en condition féminine

13 septembre 2016

## Table des matières

Présentation de la TCLCF.....	2
Pour une représentation équitable et diversifiée des femmes au Parlement.....	3
Les femmes parlementaires : les exemples à suivre à l'échelle internationale.....	3
Vers un mode de scrutin proportionnel.....	4
Recommandations.....	6

## Présentation de la Table de concertation de Laval en condition féminine

Dans le cadre de la consultation publique sur la réforme électorale et pour alimenter les réflexions du comité parlementaire spécial, la TCLCF dépose ce mémoire.

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) est un regroupement régional de défense collective des droits des femmes. La TCLCF travaille avec ses membres à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes, tant aux plans social, économique et politique. Elle veille à ce que les droits et les intérêts des femmes, particulièrement des Lavalloises, soient respectés.

Implantée dans la communauté depuis plus de vingt-cinq ans, la TCLCF représente plus d'une vingtaine d'associations, de groupes communautaires, d'organisations syndicales et d'organismes parapublics qui œuvrent dans divers secteurs (éducation, employabilité, famille, immigration, jeunesse et santé et services sociaux) et qui rejoignent au quotidien plus de 30 000 femmes, d'âge, de religion, d'orientation sexuelle et d'origines diverses.

Espace de solidarité et de militance animé par des valeurs féministes, la TCLCF agit pour que les réalités des femmes soient connues, reconnues et prises en compte. De plus, elle initie des actions collectives qui mèneront à une véritable égalité et équité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

## Pour une représentation équitable des femmes au Parlement

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) travaille depuis de nombreuses années à encourager la pleine participation citoyenne et démocratique des femmes, particulièrement des Lavalloises. En plus d'initier de nombreuses actions et activités visant à augmenter le nombre de femmes dans les lieux de pouvoir, elle sensibilise les instances décisionnelles et politiques à l'importance de la parité. En ce sens, nous sommes convaincues qu'une véritable démocratie ne peut s'exercer qu'avec la contribution égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle<sup>1</sup>.

Or, force est de constater que la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est encore criante et a même augmenté dans certaines instances. Sur le plan national, depuis l'élection de 2015, seulement 26 % des sièges au Parlement canadien sont occupés par des femmes; une amélioration de seulement un point par rapport à 2011. Avec ces résultats, le Canada se classe à la 49<sup>e</sup> place au rang mondial de la représentation des femmes en politique. Dans la région de Laval, au cours des dix dernières années, le statu quo persiste, avec une faible représentation de femmes élues, tant au niveau fédéral, provincial que municipal.

Dans une démocratie représentative comme la nôtre, une élection a pour but de refléter le plus fidèlement possible la volonté des électrices et des électeurs. Nous sommes convaincues que **le scrutin majoritaire uninominal est archaïque et sexiste**.

Bien que les femmes aient obtenu le droit de vote et d'éligibilité depuis près d'un siècle, force est de constater que leur présence en politique ne suit pas une progression naturelle et constante. Rappelons-nous que le système électoral actuel a été pensé par et pour des hommes et qu'aucune réforme majeure n'a été entreprise pour assurer pleinement l'accès et la participation des femmes. Non seulement les partis politiques recrutent moins de femmes dans leur rang, mais il apparaît que lorsque celles-ci sont élues, leur visibilité, les responsabilités et les budgets qui leurs sont confiés n'ont pas le même poids<sup>2</sup>.

### Les femmes parlementaires : les exemples à suivre à l'échelle internationale

En septembre 2008, le Rwanda est devenu le premier pays à compter parmi ses personnes élues, un plus grand nombre de femmes (56,3 %) que d'hommes. En avril 2013, 30 pays avaient réussi à atteindre le seuil de masse critique de 30 % de représentation de femmes. En effet, selon l'organisation des Nations unies (ONU), un seuil minimal de 30 % est nécessaire pour que les groupes discriminés puissent exercer leur influence, faire entendre leur réalité et faire en sorte que les institutions politiques commencent à voter des lois qui tiennent compte de leur intérêt<sup>3</sup>. Bref, que les groupes discriminés et historiquement exclus ou en marge du pouvoir puissent agir non seulement sur les lois, mais aussi sur les façons d'exercer et de partager le pouvoir.

---

<sup>1</sup> Ce texte est fortement inspiré du mémoire de nos consœurs du Saguenay-Lac Saint-Jean : Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac Saint-Jean, *Pour une représentation équitable des femmes au Parlement*, 7 septembre 2016, 6 p.

<sup>2</sup> SHIAB, Naël, « L'Assemblée nationale est sexiste et en voici la preuve », *L'Actualité*, 2 août 2016.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations et de références, voir SURPRENANT, Marie-Eve, *Manuel de résistance féministe*, Montréal : remue-ménage, 2015, pp. 140-146.

Sur les pays qui ont réussi à atteindre ou à dépasser le 30 % de représentation féminine, seuil critique que l'on nomme le plafond de verre, un quart de ces pays est constitué des pays nordiques, qui s'efforcent depuis longtemps d'accroître la participation et la représentation des femmes. Un autre quart est celui des pays africains qui ont adopté des pratiques facilitant la représentation des femmes, tel des quotas, tant dans le cadre d'une élection qu'au sein des partis politiques. Dans ces cas, la représentation accrue des femmes n'est pas le résultat d'une progression graduelle, mais d'une refonte radicale du processus électoral et parlementaire reconnaissant l'importance de la parité entre les femmes et les hommes.

## Vers un nouveau de scrutin

Il est temps d'obtenir un **mode de scrutin respectueux de la volonté populaire, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la diversité et des régions.**

Diverses mesures, surtout pour accroître la participation électorale, (vote obligatoire, vote électronique, diminution de l'âge minimal) sont également discuté dans le cadre d'une éventuelle réforme. Nous croyons que ces différentes propositions ne sont pas des réponses qui touchent au cœur des enjeux de participation. Elles ne s'attaquent pas de front au problème c'est-à-dire **la crise de légitimité de notre mode de scrutin actuel**. Tant que nous aurons un système électoral avec un important déficit démocratique, il sera difficile de susciter l'engouement des électrices et électeurs. Pour encourager la participation, il est essentiel que chaque vote compte. Le statu quo actuel n'est pas possible.

Le mode de scrutin majoritaire uninominal entraîne les effets négatifs suivants<sup>4</sup> :

- Il n'est pas représentatif de la volonté populaire;
- Il favorise le vote stratégique et défavorise les tiers partis;
- Il tend à exclure certaines catégories de personne et ne permet pas la mise en place de mesures pour favoriser la participation de toute la population;
- Il ne permet pas une juste représentation des femmes au Parlement.

C'est pourquoi il nous apparaît impératif de procéder à une réforme électorale qui mettra de l'avant un mode de scrutin proportionnel mixte.

Ce mode de scrutin cherche à attribuer à chaque parti un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a recueillies. Il est mixte puisqu'il réunit des sièges de circonscriptions et des sièges proportionnels, tout en visant une proportionnalité globale. Il permet d'une part de maintenir des candidatures locales, enracinées dans les préoccupations et les enjeux de la circonscription, et d'autre part, des candidatures issues de listes, assurant la proportionnalité.

Le mode de scrutin proportionnel mixte comporte de nombreux effets positifs :

- Il traduit **efficacement et de manière légitime** le vote du public, réduit la distorsion et garantit une représentation proportionnelle.
- Il encourage le vote et la **participation**, car chaque vote compte dans la composition du Parlement.

---

<sup>4</sup> Réseau des Tables de groupes de femmes du Québec, *Le mode de scrutin proportionnel : Un atout pour les femmes*, 2015, 10 p.

- Il favorise l'**inclusion** d'une pluralité des opinions grâce à un mode de scrutin simple et **accessible**.
- Il permet la représentation égalitaire et diversifiée des candidatures grâce à l'élaboration de liste préconisant l'alternance hommes-femmes et la prise en compte de la diversité.
- Il maintient la confiance du public et l'**intégrité** des élections grâce à une représentation juste de la volonté populaire.
- Il permet d'assurer une **représentation locale**, la responsabilisation et l'accès aux personnes élues dans leur région.

## Recommandations

Afin de créer une opportunité favorable à l'élection de femmes, il faut donc non seulement procéder à une réforme électorale, mais que celles-ci s'accompagnent de mesures visant la représentation paritaire et diversifiée des femmes en politique.

### **Un mode de scrutin proportionnel : un reflet plus fidèle de la volonté populaire et un atout pour les femmes**

- Établir un mode de scrutin proportionnel mixte
- Établir une proportionnelle nationale, c'est-à-dire que l'attribution de sièges au Parlement en proportion du nombre de votes obtenus par les partis politique à la grandeur du Canada et par conséquent, l'établissement d'une liste nationale
- Utiliser deux bulletins de vote pour favoriser une représentation équitable des régions au Parlement.
- Faire en sorte que les listes nationales des partis contiennent obligatoirement des noms de candidates et de candidats issus de toutes les régions dans la première moitié de la liste.

### **Pour favoriser une représentation égale et diversifié des femmes et des hommes au Parlement**

Nous croyons que l'inscription de l'égalité comme objectif dans la Loi est essentielle pour lancer un message politique clair à la société. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, des mesures doivent être adoptées, certaines contraignantes, d'autres incitatives.

- Établir des listes nationales avec une alternance obligatoire de candidatures féminines et masculines en commençant par une femme tout en se préoccupant d'une représentativité minimum de toutes les régions du Canada.
- Obliger les partis à se doter d'un plan d'action prévoyant des mesures concrètes pour atteindre l'égalité et exiger qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général à cet effet;
- Modifier les bonifications financières au fonctionnement des partis en fonction des élues et non des candidates, et ce à compter de 35% d'élues;
- Obliger les partis politiques à ce que les sommes reçues au chapitre de la bonification de leur allocation annuelle soient versées dans un fonds dédié à l'atteinte de l'égalité dans chaque parti (donc pour réaliser les plans d'action);
- Accorder un remboursement majoré des dépenses électorales des candidates et des élues à compter de 35 % de candidatures féminines.
- Continuer l'application de ces mesures, trois (3) élections après l'atteinte de l'égalité.
- Maintenir et élargir tout programme public dont l'objectif est de préparer et de former les femmes à occuper les fonctions d'élue et à s'y maintenir

- S'assurer que le gouvernement inscrit l'égalité entre les sexes dans la rédaction grâce à l'utilisation du langage épicène dans tous les documents officiels (papiers, web, médias sociaux, etc.) c'est-à-dire s'assurer d'inclure les femmes grâce à la féminisation des textes et/ou l'utilisation de termes neutres.

Nous réclamons une réforme du mode de scrutin car le système actuel ne permet pas un plein exercice de la démocratie et il permet difficilement d'obtenir une juste représentation des femmes et de leur diversité. **En 2016, il est plus que temps de mettre en place au nouveau mode de scrutin basée sur le principe d'égalité femmes/hommes.**